

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 35-2023	CONTRATS – CONVENTIONS Restauration et mise en valeur du patrimoine local • Convention de partenariat à intervenir avec l'Association ANIMAJE
--------------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 09 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de restaurer et de mettre en valeur les pergolas de l'espace Saint Jacques et la buanderie située ruelle de Cul Chaud ;

VU le projet de convention de partenariat à intervenir entre l'association ANIMAJE et la Ville de Clisson ;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTÉ** les termes de la convention à intervenir avec l'association ANIMAJE, qui définit les engagements réciproques et les modalités de mise en place d'un chantier de restauration et de mise en valeur du patrimoine local concernant :
- **les pergolas de l'espace Saint Jacques situées sur le domaine privé communal, parcelle cadastrée AK 996,**
 - **la buanderie située ruelle de Cul Chaud, sur le domaine privé communal, parcelle cadastrée AK 945.**
- Article 2. **PRÉCISE** que cette convention prend effet à compter de sa signature ; elle prendra fin le 1^{er} octobre 2023.
- Article 3. **CHARGE** le pôle « services techniques » et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 27 mars 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet

Maire



Décision transmise en Préfecture le 30/03/23

Et affichée le 18. 04/23

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRATS-CONVENTIONS _restauration et mise en valeur du patrimoine local _convention de partenariat à intervenir avec l'association ANIMAJE

Date de transmission de l'acte : 30/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/03/2023

Numéro de l'acte : DEC35_2023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 044-214400434-20230327-DEC35_2023-CC

Date de décision : 27/03/2023

Acte transmis par : Angelina LEROUX

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.2. Prestations de service (article 30)